

1/ En Scène... de crime !

QUESTION : Le prélèvement de traces et indices est-il réalisable par un enquêteur ?

Non

Le prélèvement est par un scientifique de la police technique et scientifique (un Agent Spécialisé de la Police Technique et Scientifique, ASPTS) et non par un enquêteur. Les ASPTS sont formés et habilités à recueillir les indices et suivent les instructions des enquêteurs.

2/ Diatomées, les traceurs aquatiques

QUESTION : Est-il possible de déterminer le lieu *exact* de noyade d'une victime à l'aide de diatomées ?

Non

Les diatomées permettent d'identifier le type de milieu aquatique (lac, étang, rivière...) mais pas le lieu *exact* de noyade.

3/ Entomologie criminelle

QUESTION : La détermination de l'intervalle post-mortem fait-elle toujours appel à des mouches ?

(Intervalle post-mortem : délai entre la mort et la découverte du corps)

Oui...et non !

Lorsque la mort est récente, des mouches sont présentes sur le corps et les entomologistes les utilisent pour déterminer l'Intervalle Post-Mortem court.

Lorsque l'IMP (Intervalle Post-Mortem) augmente, de nouveaux insectes apparaissent (coléoptères, lépidoptères) en plus des mouches (diptères).

Pour des IPM long (qui varie en fonction de l'humidité, de la température...), les scientifiques relèvent principalement des coléoptères et lépidoptères (teignes, ténébrions, dermestes...) sur



Zoom sur la police scientifique



Questionnaire

le cadavre. Il n'y a plus de mouches sur le corps... mais il peut rester des traces de leur passage (pupe vides par exemple !)

4/ Rien se sert de laver... tout sera révélé !

QUESTION : L'absence de trace visible après utilisation d'un révélateur prouve-t-elle l'absence de sécrétion ?

Non

Cela prouve seulement que le révélateur n'a pas réagi. Plusieurs explications sont possibles :

1/ il n'y a pas eu de sécrétion ; 2/ il y a eu des sécrétions mais celles-ci ont été nettoyées ; 3/ le révélateur utilisé n'est pas le bon ; 4/ le révélateur n'est pas assez sensible

5/ Une enquête au poil !

QUESTION : L'étude de la structure d'un cheveu permet-elle de déterminer systématiquement le morpho-phénotype de la personne auquel il appartient ?

(morpho-phénotype : ensemble des caractéristiques morphologiques partagés par un ensemble d'individus d'une même espèce)

Oui...et non !

En général, l'étude de la structure permet de déterminer le morpho-phénotype d'une personne ; mais lorsque le cheveu est détérioré, il peut être difficile de réaliser cette détermination.

6/ Sur la traces des empreintes...

QUESTION : Dix points de concordances permettent-ils de montrer que deux empreintes appartiennent à la même personne ?

Oui...et non !



Zoom sur la police scientifique



Questionnaire

En France, 12 points de concordance sont nécessaires pour associer formellement une trace papillaire relevée sur une scène de crime à l’empreinte digitale d’un individu ; 10 points de concordance ne suffisent pas...mais cela ne signifie pas que les 2 empreintes n’appartiennent pas à la même personne ! Dans certains pays, 10 point de concordances suffisent.

7/ La preuve par balle !

QUESTION : Douilles et projectiles permettent d’identifier une arme utilisée ; permettent-elles d’identifier la personne qui a tiré ?

Non

Une arme peut avoir servie lors d’un crime... mais son propriétaire n’est pas nécessairement le tireur.

8/ Face à face...

QUESTION : L’analyse du crâne et la reconstitution faciale permettent-elle d’avoir une idée du type et de la couleur des cheveux de la victime ?

Oui...et non !

Aujourd’hui, il est possible de modifier sa couleur de cheveux, de les lisser, les friser, etc.... et l’analyse du crâne ne permet pas d’avoir accès à ses informations. Néanmoins, l’analyse du crâne permet d’identifier le morpho-phénotype (ou morpho-type) de l’individu. Or, certains types et couleurs de cheveux sont particulièrement associés à des morpho-types : par exemple, des cheveux noirs sont caractéristiques du morpho-type africain ou asiatique.



Zoom sur la police scientifique



9/ Le crime n'a pas d'odeur ?

Peut-on masquer son odeur ?

Non

Même si l'homme ne peut la percevoir, les chiens sentent l'odeur humaine.

10/ ...et les traces technologiques ?

Une personne déguisée (perruque, prothèse nasale, ...) peut-elle tromper la biométrie de similarité ?

Non

La biométrie de similarité prend en compte des points caractéristiques du visage qui ne varient pas, même lorsque une personne est grimée, par exemple la position de la bouche par rapport aux yeux, etc....



Zoom sur la police scientifique



KASCIOPE

Centre de Culture Scientifique,
Technique et Industrielle
de la Deltine



Science & Culture, Innovation

Questionnaire



Zoom sur
la police scientifique



KASCIOPE

Centre de Culture Scientifique,
Technique et Industrielle
de la Deltave



Science & Culture, Innovation

Questionnaire



Zoom sur
la police scientifique



KASCIOPĒ

Centre de Culture Scientifique,
Technique et Industrielle
de la Deltone



Science & Culture, Innovation

Questionnaire



Zoom sur
la police scientifique



KASCIOPE

Centre de Culture Scientifique,
Technique et Industrielle
de la Deltave



Science & Culture, Innovation

Questionnaire



Zoom sur
la police scientifique